

*BREUIL LE SEC, le 23 avril 2019*

**Monsieur le Préfet de l'Oise**  
Service des installations classées pour la  
protection de l'environnement  
1, place de la Préfecture  
60 022 BEAUVAIS CEDEX

Monsieur le Préfet,

Je soussigné **Gérald COLIGNON**, agissant en qualité de Gérant de la société **FEREC ENVIRONNEMENT**, ai l'honneur de vous transmettre un **dossier de Demande d'Autorisation Environnementale** au titre d'un **projet d'extension installation de transit et tri de déchets**, au regard de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement.

Les activités prévues relèveront du régime de l'Autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour les rubriques suivantes :

- 2718 : Regroupement de déchets dangereux.
- 2791 : Installation de traitement de déchets non dangereux.

Conformément à l'article R.181-13 du Code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation environnementale qui vous est ici transmis comporte les pièces suivantes :

- ⇒ Fiche d'identité du demandeur
- ⇒ Résumé non technique du dossier
- ⇒ Présentation du site et description des installations classées
- ⇒ Etude d'impact avec son résumé non technique
- ⇒ Etude de dangers avec son résumé non technique
- ⇒ Plan de localisation au 1/ 25 000
- ⇒ Plan des abords du projet
- ⇒ Plans de masse au 1 / 1 000

Pour des raisons techniques, nous sollicitons une dérogation relative à l'échelle utilisée pour le plan de masse (1 / 1 000 au lieu de 1 / 200), conformément aux dispositions de l'article D.181-15-2 9° du Code de l'environnement.

Vous souhaitant bonne réception de ce dossier et restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Le Gérant,

M. Gérald COLIGNON

